

# LABELLISATION

---

Notre Fédération nous a rappelées à plusieurs reprises, à propos de nos clubs, les clés de la réussite de la Coupe du Monde 2007 :

**Pour « Réussir 2007 » il faut impérativement anticiper en recrutant de nouveaux joueurs et en formant de nouveaux éducateurs !**

Plus particulièrement, en ce qui concerne nos Ecoles de Rugby, et dans la perspective de l'arrivée certaine d'un nombre important de débutants qu'il va falloir accueillir et fidéliser, il est souhaitable de mieux les structurer tout en harmonisant leur fonctionnement.

Cette labellisation, concept basé sur la notion de certificat de qualité qui existe dans les entreprises, sera décernée aux Ecoles de Rugby qui répondent à un certain nombre de critères d'exigence concernant par exemple la qualité de l'accueil, de l'enseignement et celle des installations. Il s'agit, dans cette démarche, d'améliorer les écoles de nos clubs en cherchant à les influencer pour qu'elles obtiennent un meilleur fonctionnement. Les clubs labellisés auront ainsi une meilleure image auprès des parents, des collectivités et des partenaires, ce qui est incontestablement important en termes de confiance... et d'aide !

Solliciter une labellisation est une démarche volontaire en vue d'obtenir sa reconnaissance : Toutes les écoles de rugby, tous les regroupements d'écoles de rugby peuvent remplir un dossier de demande. Ce dernier est disponible sur le site informatique de la FFR : [www.ffr.fr](http://www.ffr.fr) Où il peut être téléchargé ci-dessous. La procédure, le schéma de fonctionnement de la labellisation y sont très clairement expliqués. En vue d'une telle demande de labellisation qu'un certain nombre d'entre eux ont déjà effectuée, et concernant la façon de remplir le dossier correspondant qui est en fait, une auto évaluation de son école de rugby, les clubs peuvent prendre contact avec leurs responsables départementaux auprès desquels ils obtiendront tout soutien et renseignements complémentaires.

Lorsque les clubs ont retournés leur dossier, une commission de validation se rend sur place afin de s'assurer de la conformité des éléments communiqués. A l'issue de cette visite, la commission de validation dispose de quatre options :





1. Accord sans observations
2. Accord avec observations
3. Accord avec réserves
4. Refus

En fonction des remarques de la commission, chaque club élabore ensuite un plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ), avec des axes retenus et des délais fixés. A noter que le dossier est envoyé, dans un premier temps, à **La Commission Départementale** qui le remettra à **La Commission Territoriale** avec son avis, laquelle le transmettra ensuite à **La Commission Nationale**. La décision finale incombera, en effet, à la commission

nationale de Validation siégeant à Paris. Le Jury chargé de décerner ce label est composé de huit membres de la commission nationale des écoles de rugby, dont son représentant André LAUR, de sept membres de la DTN dont son représentant Christian GALONNIER, et de Nathalie JANVIER, représentant le Comité Directeur. La décision finale de cette commission fera ensuite l'objet d'une lettre officielle à laquelle sera joints un diplôme ainsi que le plan d'Amélioration de la Qualité validé ou amendé.

### [Dossier de labellisation](#)

#### **Dotation**

-  Un sac de sport (équipement sportif, chasubles, ballons...)
-  Diplôme
-  Trophée
-  1000€

- Liste des écoles de rugby labélisée